

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
 Suisse Fr. 15.— Fr. 7.50
 Union postale 27.— 13.50
 Majoration pour abonnement par la poste
 Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Jeudi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

ANNONCES:
 Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 5.11.87
 Succursales et Agences en Suisse et à l'Etranger

ANNOUCES:
 suisses 15 centimes le millimètre,
 étrangères 20 cts. le millimètre.
 Les annonces se paient d'avance.

Situation et conjoncture en Allemagne

Qui a visité la Foire de Leipzig est tenté de juger des conditions de l'Allemagne sur ses impressions personnelles. Il a vu tous les produits de l'industrie humaine: textiles, ameublement, fourrures, articles de sport, de ménage, maroquinerie, instruments de musique, produits chimiques et pharmaceutiques, jouets, céramique, verrerie, articles de bureau, bijouterie, également industrie lourde et appareils de précision. Il a remarqué l'agrandissement de la Foire et l'augmentation de la participation étrangère. Il a constaté que le Reich manque moins de matières premières que d'ouvriers spécialisés.

Par contre, il s'est rendu compte que le rationnement est plus sévère que chez nous. Oeufs et fruits sont denrées rares. Si le pain est meilleur que le nôtre, il est rationné. Les ménagères font queue dans les charcuteries et les hommes stationnent pour obtenir un cigare ou du tabac. Même les pommes-de-terre sont absentes en bonne partie. Les rations alimentaires sont tout juste suffisantes.

Néanmoins, il faut consulter tous les indices de la vie économique et financière pour se faire un jugement exact. Les voici:

L'Allemagne est entrée dans son troisième plan quadriennal. Le deuxième, terminé à fin 1940, a participé au relèvement du pouvoir d'achat de la population. Il fut l'agent de l'autarcie en matières premières et en biens de consommation. La production industrielle a fait un effort dans le domaine des étoffes tricotées et brodées, également dans celui de la métallurgie. Elle s'est assurée des matières synthétiques. L'Etat a établi, durant cette période, son contrôle sur le commerce extérieur et la formation des prix.

La pénurie de main d'œuvre est réelle. Elle se fait cependant sentir davantage dans les bureaux. Pour cette raison, Hitler a ordonné que les jeunes filles au service du travail soient retenues pour une période supplémentaire de six mois. Actuellement, 150,000, de 17 à 18 ans, se trouvent dans les camps de travail. Après cela, elles iront travailler six mois aux champs ou chez les particuliers. Les étudiants étant employés déjà dans les usines, la forte majorité de la jeunesse allemande est maintenant au service du Reich.

La situation financière est la suivante. La dette à long terme du pays est montée de 48 milliards de Rm, au 31 mars, à 52 au 30 juin, la dette flottante de 38 à 45. La guerre se fait donc lourdement sentir. Néanmoins, l'Allemagne a pu éviter l'inflation, parce que l'argent peut être investi à long terme aussi longtemps que la main d'œuvre et les matières premières sont présentes et que la demande de papier exigée par l'accroissement de la circulation peut être couverte par un redressement correspondant de l'offre en marchandises. Le chômage disparu, le pays dispose des sources financières suivantes: l'épargne, au montant de 30 milliards, qu'il n'est pas plus question de confisquer qu'il ne l'est d'opérer un prélevement extraordinaire sur le capital ou d'augmenter l'impôt sur les successions. Avec l'animation de l'économie, les impôts ont pu être accrus, notamment l'impôt sur

le revenu. Le total fera plus de 28 milliards cette année, 4 de plus que l'an dernier. Il est entendu que la suppression du chômage a réduit les dépenses de l'Etat.

Il n'empêche toutefois que la circulation fiduciaire a passé de 9 milliards, avant la guerre, à 16 présentement. D'autre part, un décret fixe, à partir du 1er octobre prochain, un nouveau règlement de l'impôt sur les salaires. Il sera perçu par les employeurs eux-mêmes. Cet impôt est frappé d'un supplément de guerre de 50 %, qui n'atteint, il est vrai, que « les salaires relativement importants »: au-dessus de 234 marks par mois.

Le gouvernement a décidé, parallèlement, d'augmenter de 25 % l'impôt sur les sociétés par actions, sous forme de contribution de guerre. Pour l'année fiscale 1940/41, celui-ci avait produit 3,5 milliards, soit 13 % des recettes fiscales globales. Le relèvement actuel en porte le taux de 40 à 50 % pour les sociétés ayant un revenu de plus de 100,000 marks et de 30 à 37 1/2 % pour ceux de 50,000 à 100,000. Par contre, les sociétés de personnes et les entreprises individuelles sont exemptées d'impôt sur un montant maximum de 10 % de leur bénéfice, si elles laissent dans l'entreprise 20 % du dit comme investissement ou réserve. La doctrine nationale-socialiste préfère les entreprises à responsabilité personnelle aux sociétés anonymes. Notons, ici, les rajustements de capital en cours dans le pays.

On sait que l'Allemagne est l'un des pays où les prix ont subi le moins de changement, ceci malgré la demande accrue renforcée des consommateurs en marchandises. Récemment, le Preisstop général a été renforcé. Il a été également appliqué à des marchandises qui y avaient échappé jusqu'ici ou à de nouveaux articles. Le contrôle allemand tient compte maintenant des éléments de calcul, en partant des salaires et des frais généraux des entreprises. C'est la raison pour laquelle on parle aujourd'hui, d'un stop, outre-Rhin, de calculation.

Dans le domaine du commerce extérieur, il vient d'être annoncé, qu'en valeur le mouvement de l'Allemagne a retrouvé le niveau qu'il avait atteint à la déclaration de guerre, en dépit des modifications de structure, soit en Allemagne, soit en Europe. Les pertes enregistrées dans le commerce d'outre-mer ont été compensées par le trafic européen. Les pays du continent passent de plus par le clearing central de même ceux qui n'appartiennent pas à ce système multilatéral. Les Allemands soulignent les avantages du procédé sur le clearing bilatéral. Actuellement, 15 Etats font leurs paiements régulièrement par le clearing allemand. De septembre 1941, le total des paiements par clearing a doublé.

De différentes déclarations, il ressort que l'Allemagne n'entend pas, une fois sortie de la guerre, s'isoler de plus en plus économiquement. Le peuple allemand ne veut pas renoncer à des marchandises que le continent ne produit pas. Ainsi, l'Allemagne cherchera à s'ouvrir à nouveau les marchés mondiaux. Cela ne signifie pas qu'elle envisage le retour aux anciennes méthodes économiques « d'échanges désordonnés » et de « domination de l'or ». On compte, là-bas, que les besoins des différentes économies nationales se couvriront plus aisément par la voie

de la compensation que par le truchement de l'or.

Cela ne veut pas dire non plus que l'or sera dépouillé de toutes ses fonctions. Au contraire, il restera certainement l'étalon des paiements internationaux.

L'Allemagne voudrait organiser un vaste espace économique. Elle affirme que les intérêts de chaque peuple seront maintenus. L'Europe unie est plus forte que tout autre grand espace économique. Elle peut devenir un débouché et un fournisseur plus important qu'elle n'a jamais été pour les pays d'outre-mer. Mais pour aboutir à une union douanière et monétaire continentale, il faudrait un rajustement successif des conditions de production, des prix et des standards de vie. Ce sera difficile, comme d'équilibrer le travail collectif en excluant l'influence des conjonctures internationales et des opérations de change.

Ch. B.

17^{me} Assemblée générale de la Société Suisse de Chronométrie

le 28 septembre, à Neuchâtel

L'inauguration du bâtiment du Laboratoire Suisse de Recherches horlogères, la mise en service des magnifiques installations de cette institution et l'ouverture très prochaine d'un enseignement supérieur pour techniciens horlogers à l'Université de Neuchâtel marqueront certainement l'an 1941 comme celui d'une date importante dans l'histoire et le développement de l'Industrie horlogère suisse.

C'est sans nul doute pour marquer ces faits, pour montrer l'intérêt qu'elle porte à ces facteurs essentiels de notre vie horlogère et pour marquer sa satisfaction des résultats obtenus que la Société Suisse de Chronométrie avait choisi la Ville de Neuchâtel comme siège de son assemblée générale annuelle.

250 membres, venus de toutes les régions horlogères du pays y prirent part, dans une ambiance faite d'intérêt scientifique, de confraternité professionnelle et d'amitié.

La journée fut bien remplie. L'assemblée générale administrative ouverte à 9 heures à l'Aula de l'Université et présidée par Monsieur Pierre DuBois, Directeur de l'Ecole d'Horlogerie et de Mécanique de St-Imier, fut rapidement menée. Une vingtaine de nouveaux membres furent admis, ce qui porte l'effectif de la Société à 475 membres.

Le prix de la S. S. C. d'un montant de fr. 500.— fut délivré à Monsieur P. R. Jaccard, horloger-conseiller à Genève, pour un mémoire relatif à l'invention qu'il a faite d'un dispositif égalisateur de la force motrice pour montres, horloges et appareils divers.

Monsieur Jan Wanké, élève de l'Ecole d'Horlogerie de Genève, reçut fr. 50.— à titre de « Prix d'émulation » pour une étude analytique et descriptive d'une très intéressante petite pendule construite par Abram-Louis Breguet et comportant, entre autres caractéristiques, un échappement à force constante.

Une série de conférences et de communications scientifiques retinrent ensuite de 9 h 45 à 12 h 30, l'attention de l'assemblée.

Deux des sujets traités se rapportaient à des constructions nouvelles élargissant le champ

VENTILATION S.A. STÆFA

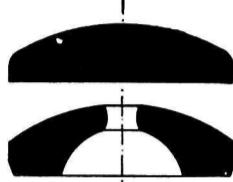


FONDÉE EN 1890

DÉPOUSSIÉRAGE INDUSTRIEL
AVEC OU SANS FILTRAGE DE L'AIR
RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX PRÉCIEUX
CHAUFFAGE PAR AIR CHAUD
CONDITIONNEMENT DE L'AIR

TÉLÉPHONE 93.01.36

LES FABRIQUES PIERRE SEITZ

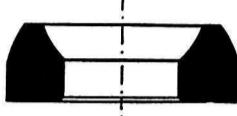


LES BRENETS (SUISSE)

Téléphone 3.30.44

livrent consciencieusement toutes pierres d'horlogerie et contre-pivots.

Longue expérience dans la fabrication de la pierre à chasser, diamètre précis, trous garantis concentriques.

SPÉIALISTE DE LA PIERRE, TROU OLIVÉ
Livrasons rapides et consciencieuses, au plus juste prix.

FABRIQUE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE

HERMANN KONRAD S.A.



Diamants industriels

en tous genres

BOART - CARBONE - (diamant noir) - BURINS

OUTILS DIAMANT

pour rectifiage des meules dures

FILIÈRES en DIAMANT

BASZANGER

GENÈVE

6 RUE DU RHÔNE RUE DU RHÔNE 6

TÉLÉPHONE 4.43.54

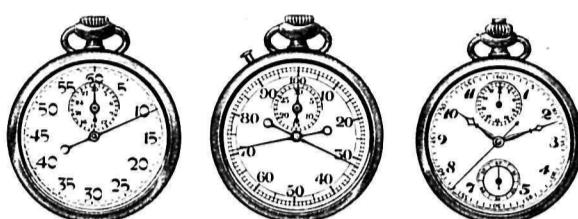
Fabrique de pierres fines
pour l'horlogerie et l'industrie

Spécialités : Rondelles et contrepivots

tous genres, diamètre précis, qualité courante et soignée

A. POLLENS FILS
Vaulion (Suisse)Tél. 8.49.39
Ad. télégr. POLLENS

ABONNEZ-VOUS à „La Fédération Horlogère Suisse“

EXCELSIOR PARK
ST-IMIER*La plus importante fabrique suisse de compteurs*

18



Cliché grandeur naturelle

Chronographe-Compteur 12"

Article soigné, pourvu de nombreux perfectionnements et protégé par deux brevets. Pour faciliter la lecture du cadran de ce petit chronographe, une partie de la division a été placée sur le réhaut incliné de la lunette, au-dessous de la glace

LIVRAISONS RAPIDES

SEHR KURZE LIEFERFRISTEN



PIERRES FINES pour L'HORLOGERIE

BRUNNER FRÈRES
LES ÉCREUSES LE LOCLETÉLÉPHONES: BUREAU 3.12.57
DOMICILE 3.15.98

EMBOUTISSAGES

PRIX AVANTAGEUX

EXPORTATION

CONTREPIVOTS ET
EMBOUTISSAGES
EN TOUS GENRES

Weber Frères, St-Imier

TÉLÉPHONE 1.51

PIERRES CHASSÉES
TOUS CALIBRES TRAVAIL PRÉCIS
Pierres de qualité irréprochable
MAISON REINHARD, LE LOCLE
Téléphone 3.18.51

FRAPPES - DÉCOUPAGES

Fritz Uefer
FABRIQUE D'ÉTAMPESLA CHAUX-DE-FONDS
Doubs 60 - Téléphone 2.12.81

Spécialités :
Frappes et
découpages de
cadrements métal,
médailles,
insignes,
etc.

ENTREPREND
TRAVAIL
EN SÉRIE

Transports maritimes

(Circulaire No. S.0156 de l'Office fédéral de guerre pour les transports, du 1er octobre 1941)

Exportation 14, s/s « Chasseral », départ de Gênes le 7 septembre 1941. — Ce vapeur est arrivé le 26 septembre 1941 à New-York. Le déchargement a pu commencer le lendemain. Quant au réembarquement des envois en transit, nous ferons connaître les détails aussitôt que possible.

Exportation 17, s/s « Padua », départ de Gênes le 21 septembre 1941. — Le s/s « Padua » est arrivé à Lisbonne le 29 septembre 1941. Nous ferons parvenir dès que possible les détails de réembarquement.

Exportation 18, s/s « Villa Franca », en chargement à Gênes. — D'après une communication de notre agence à Gênes, le départ de ce navire est prévu le 2 ou 3 octobre 1941.

Exportation 19, s/s « Chasseral », voyage direct Gênes—New-York. — Par circulaire n° S. 0146 du 15 septembre 1941, nous avons indiqué le 25 octobre 1941 comme date de chargement à Gênes. Ce délai devra vraisemblablement être renvoyé au 2 novembre 1941.

Exportation 20, s/s « Maloja », début d'octobre. — Ce navire, ayant à bord des colis isolés, est parti de Lisbonne le 29 septembre 1941 et pourra donc être à disposition à Gênes pour le chargement des envois d'exportation vers le 7 octobre 1941. — Comme déjà indiqué par notre circulaire n° S. 0147 du 17 septembre 1941, les marchandises doivent être à la disposition du vapeur le **6 octobre 1941 au plus tard**. Toute marchandise arrivant après cette date ne peut plus être acceptée.

Exportation 21, s/s « Villa Franca », chargement vers le 25 octobre 1941.

Exportation 22, s/s « Maloja », chargement vers le 6 novembre 1941. — Sous réserve de confirmation, nous espérons pouvoir mettre à disposition pour le service navette Gênes—Lisbonne les deux navires ci-dessus indiqués.

(Circulaire n° S.0158 de l'Office fédéral de guerre pour les transports, du 2 octobre 1941)

Exportation 13, s/s « Villa Franca », 4e voyage (départ de Gênes le 3 août 1941). — Nous venons d'être informés que les envois à destination de Lourenço-Marquês ont pu être embarqués à bord du s/s « Mouzinho » qui a quitté Lisbonne le 30 septembre 1941.

Exportation 15, s/s « Padua », 1er voyage (départ de Gênes le 25 août 1941). — Les envois à destination de Funchal, Lourenço Marquês, Beira, Mozambique, ont pu également être chargés à bord du s/s « Mouzinho ».

Exportation 16, s/s « Maloja », 4e voyage (départ de Gênes le 10 septembre 1941). — Le s/s « Mouzinho » a aussi pu prendre à bord les marchandises à destination de Funchal et Lourenço Marquês.

Registre du Commerce

Modifications:

23/9/41. — E. Wenger, fabrique de boîtes de montres et bijouterie, à Genève. Procuration collective est conférée à Jean-Charles Wenger, de Röthenbach i. E. (Berne), à Chêne-Bougeries, et Jules-Eugène Courvoisier-Clément, du Locle et de La Brévine (Neuchâtel), à Genève.

23/9/41. — Etbt Henri Fer, à La Chaux-de-Fonds, outils et fournitures d'horlogerie en gros, fabrication et vente de pièces détachées en tous genres. Le chef de la maison modifie son genre de commerce qui sera désormais: Outils et fournitures d'horlogerie en gros, fabrication et vente de pièces détachées pour d'autres industries.

23/9/41. — Louis Lang S.A., fabrication de boîtes de montres en tous genres et articles de petite mécanique, avec siège social à Porrentruy. Ensuite du décès d'Albert Lang, celui-ci a été remplacé comme président du conseil d'administration par Alfred Lang ci-devant membre dudit conseil. La signature conférée à Albert Lang est radiée. La société est engagée par la signature individuelle d'Alfred Lang, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

3/9/41. — Amez-Droz & Cie, Boîte de Montre Zéma (Amez-Droz & Cie Zéma Watch Case), à La Chaux-de-Fonds. Gaston Amez-Droz, étant décédé, ne fait plus partie de la société en nom collectif. La société est transformée en société en commandite. Adrien Amez-Droz reste comme associé indéfiniment responsable. Clara Robert née Amez-Droz, épouse autorisée d'Henri, originaire du Locle et de la Ferrière, domiciliée à Neuchâtel, est entrée comme associée commanditaire pour une commandite de 25,000 fr. consistant en apports en nature (créance de la succession de son frère défunt Gaston Amez-Droz), acceptée pour ce montant, selon convention entre associés du 23 juin 1941. La société continue son activité sous la même raison sociale.

Statistique mensuelle sur le poinçonnage des ouvrages en métaux précieux et sur les essais de produits de la fonte

Monatliche Statistik über die Stempelung von Edelmetallwaren u. über die Proben von Schmelzprodukten

Septembre 1941	Boîtes de montres — Uhrgehäuse			Fabrication étrangère			Bijouterie-Orfèvrerie Schmuck- und Schmiedwaren 1)	Essais Proben
	Bureaux	Fabrication nationale Inländische Fabrikation	Fabrication étrangère Ausländische Fabrikation	Bijouterie-Orfèvrerie Schmuck- und Schmiedwaren 1)				
		Or Gold	Argent Silber	Platine Platin	Or Gold	Argent Silber	Platine Platin	
Bâle		—	—	—	—	—	—	676 5
Berne		—	—	—	—	—	—	43 22
Bienna		362	414	—	—	—	—	304 15
Buchs		—	—	—	—	—	—	1 1
La Chaux-de-Fonds		26 050	342	25	—	12	—	127 249
Chiasso		—	—	—	—	—	—	—
Genève		3 661	—	6	—	—	—	503 16
Grenchen		454	54	—	—	—	—	1 9
Le Locle		3 878	532	—	—	—	—	— 31
Neuchâtel		—	—	—	—	—	—	—
Le Noirmont		121	2 147	—	—	—	—	— 4
Porrentruy		—	1 092	—	—	—	—	— 1
Romanshorn		—	—	—	—	—	—	—
Schaffhouse		—	—	—	—	—	—	36 19
Tramelan		504	1 954	—	—	—	—	—
Zurich		—	—	—	—	—	—	285 22
Total : Septembre 1941		35 030	6 525	31	—	12	—	1 976 394
			41 586					
Total : Septembre 1940		24 172	6 689	22	—	24	—	1 430 199
			30 883					

1) Pour les ouvrages de bijouterie et d'orfèvrerie, le poinçonnage est facultatif.

Für Bijouterie- und Schmiedwaren ist die Stempelung facultativ.

Bureau central du contrôle des métaux précieux.
Zentralamt für Edelmetallkontrolle.

30/9/41. — La société en nom collectif Spichiger, Hoffmann & Cie, décoration de boîtes or et fabrication de bijouterie, à La Chaux-de-Fonds, est dissoute et radiée, la liquidation étant terminée. L'actif et le passif sont repris par la raison individuelle « F. Kuhn », à Genève.

30/9/41. — Naftule & Fils, à Genève. Leib Naftule, de nationalité roumaine, à Genève, et ses fils Nathan Naftule, de et à Genève, et Eugène Naftule, de nationalité roumaine, à Genève, ont constitué une société en nom collectif qui commencera le 1er octobre 1941. La société est engagée par la signature collective de l'associé Leib Naftule et de l'un des autres associés. Fabrication et commerce de pierres fines pour bijouterie. Rue du Stand 30.

30/9/41. — Charles Billeter, machines universelles, à Neuchâtel, donne procuration individuelle à Eric Billeter, de Männedorf (Zurich), à Neuchâtel.

Radiations:

18/9/41. — Le Pivot S.A. en liquidation, avec siège à Court, fabrication de pignons, décolletages et finissages de pignons en tous genres. La liquidation étant terminée, la raison est radiée.

23/9/41. — Joseph Bösch, fabrication de cadans émail, à Bienna. La raison est radiée ensuite de remise de commerce.

22/9/41. — Fabrique d'horlogerie Soly S.A. (Uhrenfabrik Soly A.G.) (Soly Watch Co. Ltd.), à Bienna. La procuration individuelle conférée à Albert Etienne est éteinte.

29/9/41. — Fritz Wuillème, fabrication de cadans émail avec siège social à Fontenais. La raison est radiée ensuite de cessation de commerce.

30/9/41. — La raison Adrien Ramseyer, bijouterie, joaillerie et décoration de boîtes de montres, à La Chaux-de-Fonds, est radiée ensuite de cessation de commerce.

30/9/41. — La Fabrique d'aiguilles Aubert S.A., à La Chaux-de-Fonds, est radiée d'office ensuite de faillite prononcée le 30 avril 1941 et clôturée le 16 septembre 1941.

30/9/41. — Naftule, commerce de bijouterie et pierres fines, à Genève. La raison est radiée ensuite d'association du titulaire.

1/10/41. — La société anonyme Orixia S.A., fabrication, vente et achat de boîtes de montres en tous genres, spécialement de boîtes de montres or, à La Chaux-de-Fonds, est radiée d'office ensuite de clôture de faillite prononcée le 4 juillet 1941.

Accord commercial avec la Hongrie

Les négociations commerciales actuellement en cours à Budapest avec le gouvernement hongrois n'ayant pas encore abouti, les deux gouvernements ont convenu de prolonger pour la durée d'un mois, soit jusqu'au 31 octobre 1941, l'accord sur le trafic des marchandises et les paiements conclu entre la Suisse et la Hongrie le 5 juillet 1939. D'après une communication télégraphique de la Légation de Suisse à Budapest, l'agio sur le franc suisse a été fixé du côté hongrois de 47 % à 24 1/4 % pour l'achat et de 50 à 23 1/4 % pour la vente, et cela à partir du 27 septembre 1941.

Abonnez-vous!

A LA FEDERATION HORLOGERE SUISSE

Fonds de compensation et chômage

Le Conseil fédéral, dans sa séance de lundi 29 septembre, s'est occupé, sans d'ailleurs prendre de décisions, de l'utilisation future du fonds de compensation du régime des allocations pour perte de salaire et de gain. Comme nous l'avons exposé déjà, ce fonds serait réservé à la lutte contre le chômage (occasion de travail et assistance chômage) tout en étant maintenu, en temps de paix, en faveur du service d'instruction militaire.

Si, par suite de l'aggravation du blocus anglais, la pénurie des matières premières devait encore augmenter, il est probable que nous aurions bientôt une nouvelle crise de chômage en Suisse. Il s'agira alors d'appliquer les mesures prises jusqu'ici en vue de la création d'occasions de travail et de faire appel au fonds de compensation qui atteindra jusqu'à la fin de l'année la somme de plus de 200 millions de fr. Le Conseil fédéral a également examiné le problème des allocations de famille. Il semble avoir donné la préférence au système des allocations échelonnées pratiqué par l'industrie et à l'œuvre de secours en faveur des indigents afin que le fonds de compensation puisse être surtout employé à combattre le chômage.

Brevets d'invention

Cl. 71 c, No. 216719. 17 décembre 1940, 19 h. — Mouvement de montre à seconde au centre. — ETA S.A. Fabrique d'Ebauches, Grenchen (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienna.

Cl. 71 e, No. 216720. 24 octobre 1940, 20 h. — Mécanisme de remontage automatique à poids oscillant pour mouvements de montres à remontoir. — A. Schild S.A., Fabrique d'Ebauches et de Finissages, Grenchen (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienna.

Cl. 71 f, No. 216721. 19 avril 1939, 18 3/4 h. — Bracelet-montre. — Société Anonyme des Etablissements Georges Meyer, 139, Boulevard Sébastopol, Paris (France). Mandataires: E. Blum & Co., Zurich. — « Priorité: France, 19 décembre 1938 ».

Cl. 71 f, No. 216722. 24 juillet 1939, 17 3/4 h. — Remontoir étanche. — Henri Colomb, 74, Avenue Béthisy, Lausanne; et Tavannes Watch Co. S.A., Tavannes (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 216723. 3 octobre 1940, 18 1/2 h. — Coussinet pour axe de mobile de pièce d'horlogerie et procédé pour sa fabrication. — Manufacture des Montres ROLEX, Aegler Société Anonyme, Rue du Haut, Bienna (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 216724. 9 octobre 1940, 17 1/2 h. — Boîte de montre. — Pauli Frères, Fabrique de Boîtes, Villaret (Jura bernois, Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 216725. 10 octobre 1940, 18 h. — Boîte de montre. — John Simon, Rue de l'Industrie, Tramelan (Jura bernois, Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 216726. 26 novembre 1940, 18 1/2 h. — Mouvement de montre à seconde au centre. — Fabrique d'Horlogerie de Fontainemelon S.A., Fontainemelon (Suisse). Mandataires: Bovard & Cie, Berne.

Cl. 72 a, No. 216727. 4 janvier 1937, 20 h. — Pièce d'horlogerie électrique. — Compagnie Industrielle de Mécanique Horlogère, 46, rue Edouard Vaillant, Puteaux (Seine, France). Mandataire: Fritz Isler, Zurich. — « Priorités: France, 6 janvier et 31 décembre 1936. Piè

La parole est au client :



Etablissements SIA
Société Suisse
Industrie Emeri & Abrasifs,
Frauenfeld

Messieurs,

Nous venons de terminer les essais de vos disques de papier émeri bleu, série C 560, auxquels nous attachions une grande importance. Ils furent entièrement concluants et dépassèrent même nos espoirs. Non seulement le rendement de vos abrasifs est nettement supérieur à celui des produits étrangers, mais la régularité de leur enduit est si parfaite que les défauts de ponçage deviennent à peine perceptibles au microscope.

Nous sommes heureux qu'une fabrique suisse soit capable de fournir à l'industrie horlogère du pays des abrasifs répondant à toutes les exigences et c'est avec plaisir que nous allons vous réserver tous nos ordres futurs.

Veuillez immédiatement exécuter notre commande en cours et agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

LOUIS JEANNERET S. A.

direction commerciale



Demandez toujours les disques

En vente dans tous les
magasins de fournitures d'horlogerie



SIA Société Suisse Industrie Emeri & Abrasifs S. A.
FRAUENFELD

d'étude et d'application des mécanismes horaires. Monsieur Piton, maître d'électricité à l'Ecole d'Horlogerie et de Mécanique de St-Imier, présente une réalisation bien faite pour séduire les chronométriers. Il ne s'agit pas moins que de la résurrection d'une magnifique idée et réalisation d'Abram-Louis Breguet connue sous le nom de « montre et pendulette sympathiques ». Pendant la nuit, une montre munie d'organes spéciaux, est posée sur une pendulette. Automatiquement son remontage et sa mise à l'heure sont assurés. A.-L. Breguet utilisait des cames, des leviers et des ressorts; Monsieur Piton utilise les périodes d'un courant alternatif corrigé et une série d'organes électriques agissant par influence magnétique. Le fonctionnement de sa montre à remontage et mise à l'heure automatique est parfait et le dispositif nécessaire est adaptable à toute montre de poche ou montre-bracelet du type actuel.

Monsieur J.-L. Reutter, ingénieur E. P. Z., de Genève, inventeur de la pendule « ATMOS » dite « perpétuelle » qui suscita un grand intérêt dans le monde horloger, il y a une douzaine d'années, a le goût des solutions nouvelles et hardies ce qui, dans un domaine aussi fouillé et aussi ancien que l'horlogerie, n'est certes pas à la portée de chacun. Après avoir traité pour elles-mêmes les conditions d'utilisation de la force expansive des vapeurs émises par un fluide volatil, Monsieur J.-L. Reutter décrivit un dispositif moteur pour montres et horloges utilisant les propriétés qu'il venait d'exposer. Des montres de ce type ont été réalisées par une importante fabrique suisse, elles comprennent sur le pourtour du mouvement un réservoir rempli d'un fluide volatil capable d'assurer la marche de la montre pendant une année au moins. Ce réservoir peut très facilement être remplacé lorsqu'il est vide.

Messieurs Claude Attinger et Paul Ducommun, en spécialistes attachés au service du Laboratoire Suisse de Recherches Horlogères, entrentrent l'auditoire de deux questions fort importantes et difficiles de la technique horlogère. Ce sont d'une part celle de la mesure de dureté des extrémités des tout petits pivots comme on les trouve en horlogerie et d'autre part la mesure de la viscosité des huiles spéciales pour l'horlogerie.

Monsieur Robert Berthoud, directeur technique à St-Imier, dans un rapide exposé, montra le danger que revêt la pratique en usage dans notre pays d'accorder les brevets d'invention sans aucun examen préalable.

Monsieur André Bornand, maître à l'Ecole d'Horlogerie de Genève, présente une invention de Monsieur P.-R. Jaccard, dont nous avons déjà parlé, invention qui suscite actuellement un intérêt considérable dans le monde horloger. Il s'agit d'un nouvel échappement dit rotatif d'un rendement très supérieur à l'échappement à ancre et offrant en outre pour le réglage les qualités d'un échappement à tourbillon (compensation automatique des écarts de marche dans les positions verticales). Cet échappement qui fonctionne très bien sur deux mouvements présentés par l'inventeur, donne l'impulsion au balancier par traction intermittente sur l'extrémité extérieure du spiral.

Hélas, à côté de si grandes qualités, cet échappement possède aussi, de par ses conditions statiques de fonctionnement, le pire des défauts, il détruit l'isochronisme des oscillations du système balancier-spiral dans une mesure très sensiblement plus forte que l'échappement à ancre. Monsieur Jaccard ne perd pas courage malgré l'avis des mathématiciens et des hommes de science et l'on ne peut que rendre hommage à son ingéniosité, à sa patience et à ses magnifiques qualités professionnelles.

C'est à 13 heures seulement que le banquet officiel, servi à la Rotonde, put commencer. Il fut rehaussé par deux discours très applaudis de Monsieur Jean Humbert, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Industrie du Canton de Neuchâtel et de Monsieur Albert Rais, Président de la Chambre Suisse de l'Horlogerie.

Monsieur le Dr. h. c. James Pellaton du Locle fut, comme major de table, donner à ce repas une cordialité et une gaîté qui, grâce à lui, sont maintenant de tradition à la S. S. C. La Société chorale du Costume Neuchâtelais exécuta de fort beaux chants très applaudis, dont quelques strophes avec l'accompagnement moins brillant des congressistes.

Le début de l'après-midi fut consacré à une visite des installations du Laboratoire Suisse de Recherches Horlogères et à l'examen des montres, constructions spéciales et appareils ayant fait l'objet des communications scientifiques de la matinée.

A 16 h. 30 un tram spécial menait tous les congressistes à la Fabrique de Câbles de Cortaillod. Sous la direction de Monsieur Jéquier, Directeur, ils assistèrent, dans le magnifique laboratoire pour très haute tension que possède cette entreprise, à toute une série de démonstrations d'un grand intérêt.

Un repas froid, servi en plein air, sous des grands arbres, à la place de Cortaillod, clôtura cette journée bien remplie. Ce fut un moment très agréable que tous auraient bien voulu prolonger. Il y avait encore tant de choses à se dire et tant de charme à cette réunion fraternelle d'industriels, de physiciens, de techniciens et d'habiles artisans de toutes les régions horlogères de notre petit pays.

Avant de se quitter, c'est à Sion que les membres de la Société Suisse de Chronométrie, sur la proposition de leurs collègues du Locle qui en assumeront l'organisation, se sont donné rendez-vous en automne 1942. S. GUYE.

Un nouveau succès de l'horlogerie suisse

Un fait unique dans l'horlogerie et qui mérite d'être signalé a retenu l'attention des milieux intéressés. L'Observatoire de Neuchâtel vient de décerner aux Fabriques ZENITH, Le Locle, un Bulletin de Première Classe pour une montre-bracelet 12" (diam. 26,5 mm), munie d'un spiral « plat ». Ce magnifique résultat est d'autant plus méritoire que cette pièce a totalisé 15,4 points, soit à peine plus de 3 points que le Record actuel de cette catégorie, détenu également par la même marque et obtenu avec un spiral Breguet.

Voici un extrait des résultats d'observation enregistrés:

Ecart moyen de la marche diurne	± 0.36
Coefficient thermique	- 0.056
Erreur secondaire de la compensation	- 0.97
Reprise de marche	- 1.67
Ecart moyen de positions	± 0.79

Il est reconnu que le spiral plat ne remplit pas toutes les conditions d'un spiral Breguet dans le réglage de précision. Le brillant résultat ci-dessus prouve les qualités techniques du chronomètre réglé et justifie ainsi l'emploi du spiral plat dans certains calibres bracelets de haute précision.

Ce nouveau succès fait honneur à l'industrie horlogère suisse et démontre la vitalité de nos grandes marques qui ne négligent aucune occasion de prouver la qualité de leurs produits en les soumettant aux épreuves de concours les plus sévères.

Légations et Consulats

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Carlos de las Cases, nommé consul général de carrière des Etats-Unis de Vénézuela à Genève, avec juridiction sur toute la Suisse, en particulier sur les cantons de Vaud, Valais et Genève, en remplacement de M. Luis Alvarez Marcano.

**

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. César Pina Barinas, nommé consul général de carrière de la république Dominicaine à Zurich, avec juridiction sur les cantons de Zurich, Uri, Schwyz, Glaris, Schaffhouse, Appenzell (Rh. ext. et Rh. int.), St-Gall, Grisons et Thurgovie, en remplacement de M. Edgar Künzli, consul honoraire.

Le Conseil fédéral a reconnu M. Hugh Whittall en qualité de vice-consul honoraire de Grande-Bretagne à Montreux, avec juridiction sur l'agglomération de Montreux, en remplacement de M. Marcel Cuénod, décedé.

Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold-Robert 42, La Chaux-de-Fonds

Nous recherchons:

Walter-Emil Ganz, ci-devant P. Luis de Gamoes
36-4e E., Lisbonne.

Les personnes qui pourraient nous indiquer leur adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

— Nous mettons en garde contre:

Vaisman, A. & F., Lima.

Nécrologie

† LÉOPOLD REVERCHON

Avec un retard de plusieurs mois nous parvient la triste nouvelle du décès de M. Léopold Reverchon, l'érudit écrivain horloger français qui, pendant plusieurs années, collabora à la « Fédération Horlogère Suisse ».

M. Léopold Reverchon est décédé au milieu des siens le 21 décembre 1940.

Né à Toulouse en 1863, bachelier en 1878, il sortit premier en 1883 de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Il collabora à de nombreuses revues horlogères et scientifiques, fut rédacteur en chef de « l'Horloger » et d'un hebdomadaire franc-comtois « La Croix du Jura ».

Nous gardons de M. Reverchon le souvenir d'un savant distingué, d'un écrivain parfait et d'un collaborateur fort apprécié.

Exportation

Emballage des marchandises d'exportation

En raison de contestations survenues par suite de l'emploi d'imprimés comme emballage, l'Office fédéral de guerre pour les transports a disposé ce qui suit par circulaire n/ S0157 du 1er octobre 1941:

1. Il ne devra être utilisé à l'avenir comme emballage pour les envois d'exportation via Gênes que la paille de bois, de la paille, des déchets de papier non-imprimés ou tout autre matériel neutre.
2. En cas de non-observation de cette prescription ou pour toute autre réclamation de la part des autorités italiennes, nos représentants, chargés du contrôle à Gênes ont reçu l'ordre de faire renvoyer les envois incriminés à l'expéditeur et ceci aux frais de ce dernier.
3. Pour toutes les conséquences pouvant résulter de la non-observation de ces prescriptions, l'exportateur sera tenu responsable et nous nous réservons expressément le droit de refuser de futurs envois en exportation.

Trafic des paiements avec l'étranger

Argentine - Factures consulaires

Tenant compte des circonstances spéciales créées par la guerre, l'Argentine a modifié ces derniers temps, à diverses reprises, les prescriptions concernant la légalisation des papiers devant accompagner les envois de marchandises destinées vers le dit pays. Par résolution du Ministère des finances du 31 juillet 1941 (n° 1090), les différentes prescriptions supplémentaires ont été résumées comme il suit:

1. Les factures consulaires et commerciales doivent être légalisées exclusivement par le Consul argentin du port d'embarquement ou du lieu d'expédition de la marchandise. Par port d'embarquement on entend le lieu où la marchandise est effectivement embarquée avec destination définitive pour la République Argentine, et par lieu d'expédition on entend le premier point où la marchandise est expédiée à destination d'un port d'embarquement aux fins de la réexpédition pour l'Argentine.

L'intervention du fonctionnaire consulaire du port d'embarquement n'aura lieu que lorsque ce port sera, en même temps, le point d'expédition de la marchandise, sauf dans le cas de l'article ci-après.

2. S'agissant de marchandises vendues par une firme et embarquées par une autre, le Consul de la juridiction de la maison vendeuse légalisera la facture commerciale et, de son côté, le fonctionnaire consulaire du port d'embarquement certifiera la facture consulaire, l'un et l'autre étant soumis à la procédure établie par résolution de ce département, n° 338, du 16 septembre 1937.

3. A défaut d'agents consulaires argentins dans le lieu d'expédition, le consul du port d'embarquement devra admettre les factures sans percevoir de droits. A défaut d'un consul dans le port d'embarquement, les factures feront foi sans que les droits soient dus. Dans les deux cas, l'application préalable de l'article 10 du règlement consulaire et relatif aux certificats d'origine est exigée. (NB. Le dit article précise qu'à défaut d'agents consulaires, les factures commerciales peuvent être certifiées par les chambres de commerce, éventuellement par les douanes, par une institution officielle quelconque ou par des fonctionnaires consulaires d'autres nations).

4. Le consul du port d'expédition devra remettre au fonctionnaire consulaire du port d'embarquement définitif la seconde copie de la facture consulaire, laquelle sera ajoutée au connaissement, aux fins d'être remis, ensemble, à la douane nationale de destination.

JURA WATCH CO., DELEMONT (SUISSE)

Manufacture de Montres Roskopf soignées et bon marché pour tous pays

Grande production en savonnettes dorées, argentées, nickelées et acier noir, 16 et 19 lignes

Spécialité pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Angleterre et Colonies, Pays du Nord
Articles courants et de précision



Montres-bracelet de dames et hommes, système Roskopf et cylindre, fantaisie, bon marché
Continuellement des nouveautés

OUTILLAGE ET MÉCANIQUE DE PRÉCISION J. L. QUARTIER, BIENNE

Construction de tous genres d'outillages, appareils et instruments pour l'horlogerie et la mécanique de précision.



Spécialités: Etampes de grande précision pour calibres d'horlogerie, Jauges, tampon, fourches ainsi que jauge spéciales.

Travail soigné et de haute précision

Ch. du Cornouiller 1
Tél. 5096



Etuis soignés pour montres soignées

Demandez notre riche collection d'étuis classiques et fantaisie

J. LANGENBACH S.A., LENZBOURG

Spécialistes du Cartonnage chic

(Argovie)

MISE EN GARDE

La Fabrique d'Horlogerie HELIOS S. A. de Porrentruy met en garde les fabricants d'horlogerie et de cadans sur l'emploi des marques

PERFECTA

et

VICTORIA

Elle se réserve de poursuivre judiciairement ceux qui reproduiront ces marques.

CHRONOGRAPHES

tous genres et toutes qualités sont terminés par maison conventionnelle aux meilleures conditions.

Faire offres s. 1013 à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Laine de bois pour emballages

Fabrique de laine de bois, Noiraigue Tél. 9.41.32

On cherche à acheter

MANUFACTURE D'HORLOGERIE

complète avec fabrique, machines et outillage. Eventuellement.

Etablisseur

avec calibres soignés. Discréction assurée!

Aence immobilière E. AMSTUTZ, Quai du Haut 2, Biennne

Usine métallurgique

disposant de stock acier doux, laiton et cuivre, accepterait décolletage et tournage en série de 10 à 65 m/m de diamètre; se chargerait également de rabotage, fraisage pour construction de machines et mécanique générale, livraison rapide.

Faire offres sous chiffre E 11872 L à Publicitas Lausanne.

Radium

tous genres de posage.

TISSOT

Nord 187, La Chaux-de-Fonds

NOTZ & CO. BIENNE

ACIER SANDVIK

CALOTTES

chromées et fonds acier de 5 1/4 à 10 1/2" ancre.

sont à vendre

Ecrire sous chiffre P 10636 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

● Moser, Ing.-Cons.
Brevets d'invention.
Marktgasse 40 Berne. La
Chaux-de-Fonds. Biennne

PIERRES FINES
Véritiages - Amincissages
Lapidages
(Flachsleiferei)

A. GIRARD - ROTH

Ernach (lac de Biennne)
Téléphone 8.31.46

Toutes les spécialités.

Fabrique de boîtes cherche à acheter

Machine „DUBAIL“
neuve ou d'occasion, mais en parfait état.

Faire offres sous chiffre M 5690 Q à Publicitas Biennne.

Filières métal dur, diamant et saphir
Jauge en métal dur
Canons en saphir et métal dur
Outils en diamant.
Pierres boussoles rondes et coniques. Sertissage

Les fils

d'Antoine Vogel

Pieterlen

Téléphone 7.71.44

A vendre

3 décolleuses neuves Petermann

type P. S. passage 7 ou 10 mm, 5 burins, avec moteur, dernier modèle.

Ecrire à case postale 20021 Biennne.

Machine

à 3 broches pour perçages trous de tiges de remontoir, marque Hauser ou autre, serait achetée de suite, neuve ou occasion.

Faire offres s. chiffre P 3227 N à Publicitas Neuchâtel.

helio-roto

pour catalogues
prospectus, etc.

HAEFELI & CO LA CHAUX-DE-FONDS

U. S. A. et Canada

Commandes importantes et régulières en mouvements ancre et cylindre sont à sortir pour 1942 par maison de premier ordre. Fabricants disposant de contingents sont priés d'envoyer leur adresse sous chiffre P 10643 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Les avoirs suisses en Argentine

La presse a annoncé vers mi-septembre 1941 que les avoirs européens (donc aussi les avoirs suisses), chinois et japonais en Argentine ont été bloqués de la même façon qu'aux Etats-Unis. Enoncé sous cette forme, déclare le département « restrictions » de la Société de Banque Suisse, la nouvelle n'est pas exacte. Ainsi qu'en sait, le blocage des avoirs suisses aux Etats-Unis est, à part certains allègements touchant les paiements résultant du trafic-marchandises, à peu près intégral. Par contre, les nouvelles mesures décrétées en Argentine semblent, pour autant qu'elles concernent la Suisse, se limiter à séparer le trafic des paiements Suisse-Argentine de celui avec les autres pays, et au contrôle en Argentine de l'utilisation des avoirs suisses y compris ceux en pesos. Selon les renseignements reçus ici jusqu'à présent, les opérations suivantes peuvent être effectuées librement: 1) bonifications sur comptes de bénéficiaires suisses pour règlement de transactions commerciales découlant du trafic direct entre les deux pays; 2) bonifications de rentrées d'intérêts, dividendes et de créances financières échues; 3) écritures de débit sur comptes suisses relatives à des: a) transferts directs à destination de la Suisse; b) débours pour des navires dans les ports argentins; c) achats d'obligations argentines; les titres achetés doivent être déposés en Argentine au nom de l'acheteur; d) règlements de dépenses relatives à des immeubles en Argentine; e) paiements à des sociétés argentines d'assurances; 4) transferts entre comptes suisses; 5) conversion de pesos en francs suisses; 6) transferts de titres d'un déposant suisse à un autre déposant suisse.

Pour toutes autres dispositions d'avoirs suisses, une autorisation du Banco central de la République Argentine doit être demandée. Ceci est notamment le cas pour les paiements commerciaux et les ventes de titres en Argentine. En outre, les versements ou transferts provenant d'autres pays (p. ex. d'Uruguay) en faveur de comptes suisses en pesos auprès de banques argentines, et les transferts par le débit de ces comptes à destination d'autres pays, semblent être également sujets à l'octroi d'un permis.

Impôt fédéral sur le chiffre d'affaires

Une conférence d'orientation a été donnée au Locle par Monsieur Albert Amez-Droz, Directeur de la Chambre suisse de l'Horlogerie. Cette conférence, donnée sous les auspices de l'Association patronale horlogère du district du Locle a rencontré un plein succès et les renseignements donnés ont certainement contribué à clarifier une foule de problèmes qui se posent aux chefs d'entreprises, en ce qui concerne l'application de l'impôt fédéral sur le chiffre d'affaires.

Boutades horlogères

Un voleur était traduit en justice sous prévention de vol d'une montre d'or.

— Mais, malheureux, lui disait le président, pourquoi chercher à nier, quand voilà six témoins qui vous ont vu faire le coup?

— Parbleu? ce n'est pas malin! si vous avez six personnes qui m'ont vu, je vous en citerai cent mille qui ne m'ont pas vu!

**

Une montre ordinaire bat 157,680,000 vibrations en une année. Nous sommes heureux si cette information peut éviter à quelqu'un la peine de les compter.